



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2060

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Mise à jour des associations et de leurs représentants

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2060**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Mise à jour des associations et de leurs représentants**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été installée par délibération n° 2015-0089 du 26 janvier 2015 et la liste de ses membres mise à jour par délibération n°2015-0672 du 2 novembre 2015.

Il est proposé au Conseil, conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la CCSPL, de réactualiser la liste des associations membres et de leurs représentants.

Aucune association n'a souhaité quitter la CCSPL ; par contre, il convient de prendre acte de la sortie de facto de l'Union des copropriétaires immobiliers (UCIM), en raison de sa liquidation judiciaire.

En ce qui concerne l'intégration de nouvelle association en lien avec les compétences métropolitaines, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) des écoles publiques du Rhône et de la Métropole présente les critères requis pour être membre de la CCSPL au titre de ses activités liées aux collèges sur le périmètre métropolitain, incluant le volet éducatif et celui de la restauration scolaire. Il est proposé que la FCPE devienne membre de la CCSPL.

Enfin, certaines associations membres de la Commission ont souhaité désigner de nouveaux représentants pour siéger à la CCSPL. A cette liste, il convient d'ajouter le représentant de la FCPE, association entrante ;

Vu ledit dossier ;

Vu la liste des représentants des associations membres, ci-après annexée.

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la désignation de l'association de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques du Rhône et de la Métropole (FCPE) pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon.

2° - Nomme les représentants des associations désignées pour siéger au sein de la CCSPL conformément à la liste ci-après annexée.

3° - Retire l'Union des copropriétaires immobiliers (UCIM) de ses membres, compte tenu de sa liquidation judiciaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.